

**DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – ATLAS DE LA BIODIVERSITE INTERCOMMUNALE (ABI) – RESTITUTION ET PROGRAMME D' ACTIONS**

Le bilan et le programme d'actions de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) est présenté au Conseil communautaire par Viv'Armor Nature.

**DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – STRATEGIE BOCAGERE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – ANIMATION 2020**

Le Conseil communautaire approuve le programme d'animations prévu au titre de l'année 2020 et autorise le Président ou son représentant à solliciter les subventions possibles dans le cadre du programme Breizh Bocage.

**DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – PAPI ARGUENON – PARTICIPATION DE LAMBALLE TERRE & MER – 2020**

Le Conseil communautaire approuve le lancement de l'étude visant à aboutir à un schéma de gestion coordonné entre les 3 ouvrages majeurs du bassin versant de l'Arguenon et valide le plan de financement prévisionnel ainsi que a participation de Lamballe Terre & Mer d'un montant de 5 850 €.

**TOURISME – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LAMBALLE TERRE & MER TOURISME POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'EQUIPEMENT DU BOTRAI**

Le Conseil communautaire approuve :

- Le principe d'exploiter l'équipement du Botrai en délégation de service public à la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme,
- Les caractéristiques principales des prestations que doit assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RESSOURCES HUMAINES – MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS**

Des mises à disposition de personnels arrivant à échéance, le Conseil communautaire accepte leur renouvellement. Elles interviennent entre :

- Commune de Lamballe-Armor (employeur) et Lamballe Terre & Mer
- Lamballe Terre & Mer (employeur) et commune de Lamballe-Armor
- Lamballe Terre & Mer (employeur) et l'Orchestre d'harmonie
- Lamballe Terre & Mer (employeur) et commune de Quesoy
- Commune de Moncontour (employeur) et Lamballe Terre & Mer

**RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL**

Afin d'apporter des précisions nécessaires à la mise en œuvre du règlement intérieur du personnel ou de rectifier des erreurs par rapport à la réglementation en vigueur, le Conseil communautaire approuve les modifications suivantes :

- A l'article 9 le tiret « pour création ou reprise d'une entreprise » est supprimé
- A l'annexe 4 : autorisations d'absence exceptionnelle pour enfant malade, le mot « inclus » est supprimé
- A l'annexe 4 : autorisations d'absence exceptionnelle pour maladie très grave la phrase la phrase « accordé sur production d'un certificat médical certifiant la présence nécessaire de l'agent » est remplacée par « accordé sur production d'un certificat médical attestant l'existence d'une grave maladie nécessitant la présence de l'agent »
- A l'article 25-3, dernier paragraphe, la parenthèse « (aides à domicile du CIAS, animateur cyber-base, animateur enfance-jeunesse) » est supprimée

Il approuve le dispositif de don de jours entre collègues et la procédure de protection fonctionnelle.

**RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil communautaire approuve les modifications du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**RESSOURCES HUMAINES – CRECHE FAMILIALE – MONTANT DE L'INDEMNITE VERSEE AUX ASSISTANTES MATERNELLES POUR LA FOURNITURE DES REPAS AUX ENFANTS GARGDES**

Au regard de l'augmentation du coût des matières et aussi de l'exigence de proposer aux enfants une alimentation diversifiée de qualité, le Conseil communautaire décide de fixer le montant de l'indemnité repas à 3,50 € par jour et par enfant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION POMPIERS VOLONTAIRES**

Afin d'organiser la disponibilité des agents de la communauté qui sont sapeurs-pompiers volontaires, le Conseil communautaire approuve :

- Les principes de fonctionnement liés à :
  - o La disponibilité opérationnelle
  - o La disponibilité pour formation
- L'ensemble des dispositions de la convention à intervenir avec le SDIS des Côtes d'Armor

**ACTION ARTISTIQUE ET EDUCATION CULTURELLE – CONVENTION CULTURELLE DE TERRITOIRE 2019-2021**

Les Etats Généraux des Politiques Culturelles initiés par le Conseil Départemental depuis 2017 ont permis la signature en 2019 d'une charte de coopération inter-territoriale entre la DRAC, la Région Bretagne, le Département et les 8 EPCI Costarmoricains. Cette charte est prolongée par une convention entre le Département et chaque EPCI. Le Conseil

communautaire approuve les termes de cette convention triennale.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PASS COMMERCE ARTISANAT – ATTRIBUTIONS**

Le Conseil communautaire octroie une aide, pour leur projet de :

- 7 500 € à Gwenaël PERRIN (SARL Lavage du Poirier) – Saint-Alban,
- 7 500 € à Joël DESPREZ (SARL Fraîcheur Desprez) – Lamballe-Armor (Lamballe),
- 6 694 € à Jean BOURDILLON (SAS Manoir des Portes) – Lamballe-Armor (Lamballe),
- 7 500 € à Alain PIAU (SAS Alain Piau) – Pléneuf-Val-André,
- 2 604 € à Yohann BOUGEARD (EURL Maçonnerix) – Hénon,
- 7 500 € à M. et Mme GUERNION (SNC Guernion) – Bréhand,
- 7 500 € à M. et Mme RAT (SARL Les délices des anges) – Pommeret,
- 3 159 € à Laëtitia ROCABOY (Laeti'f Création) – Moncontour,
- 6 316 € à M. et Mme BOUCHET (SARL Hostellerie La Poterne) – Moncontour.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDES FORFAITAIRES A L'INSTALLATION ET A LA REPRISE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES**

Le Conseil communautaire octroie une aide de 3 000 € pour leur projet à :

- Mathieu MATTRALLAIN (EARL Mathieu Mattrallain) – Plémy,
- Yohann LE DANTEC (GAEC des Rabais) – Pléneuf-Val-André,
- Pierre PHILIPPE (EARL Pierre Philippe) – Lamballe-Armor (Saint-Aaron).

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDE ECONOMIQUE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER – SAS CEQUAD**

Le Conseil communautaire octroie une aide à l'immobilier d'entreprise de 20 000 € à la SAS CEQUAD pour son projet à Jugon-Les-Lacs Commune nouvelle.

#### **SPORTS – HALLE D'ADRESSE DE LA POTERIE (LAMBALLE-ARMOR) – ACQUISITION D'UN TERRAIN**

Le Conseil communautaire approuve l'acquisition des parcelles non-bâties cadastrées 252ZC072 et 252ZC073 à Lamballe-Armor pour le prix d'un euro symbolique, pour la réalisation d'une halle sportive. Les frais liés à cette acquisition sont pris en charge par Lamballe Terre & Mer.

#### **SPORTS – HALLE DE SPORTS D'ADRESSE DE LA POTERIE – PROJET D'ECLAIRAGE DES TERRAINS EXTERIEURS**

Le Conseil communautaire approuve le projet d'éclairage de 24 terrains extérieurs de la halle de pratique de sports d'adresse de La Poterie présenté par le Syndicat Départemental d'Energie pour un montant estimatif de 30 000 € (*coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre*) et les conditions de prise en charge.

#### **SPORTS – PISCINE DE LA TOURELLE (PLEMY) – GESTION ET EXPLOITATION – SAISINE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Le Conseil communautaire saisit pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans le cadre de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la piscine « La Tourelle ».

#### **NUMERIQUE – SIG INTERCOMMUNAUTAIRE – REMBOURSEMENT DU TROP-PERÇU PAR LE PETR DU PAYS DE SAINT-BRIEUC SUR LE PARTENARIAT JUIN 2014/DECEMBRE 2017**

Le Conseil communautaire approuve les modalités de remboursement à Lamballe Terre & Mer du trop-perçu sur le partenariat, pour l'actualisation et le développement du système d'information géographique sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc, pour la période juin 2014/décembre 2017 et valide le montant de 10 269,89 € à reverser à Lamballe Terre & Mer.

#### **HABITAT – POSTE DE MEDiateUR CHARGE DES GENS DU VOYAGE DANS LES COTES D'ARMOR**

Le Conseil communautaire valide la participation de Lamballe Terre & Mer pour le financement du poste de médiateur chargé des gens du voyage pour un montant de 5 010,80 € sur la durée du contrat de 18 mois et autorise le Président à signer la convention de partenariat institutionnel.

#### **CONTRACTUALISATIONS ET PARTENARIATS – APPEL A CANDIDATURES « DYNAMISME DES CENTRES VILLES ET BOURGS RURAUX #2 » – CYCLE TRAVAUX – APPROBATION PROTOCOLE CADRE**

Le projet déposé pour la ville de Lamballe-Armor au titre de l'appel à candidatures « dynamisme des centres villes et bourgs ruraux #2 », en phase travaux, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 1 300 000 €.

Le Conseil communautaire approuve le protocole cadre avec les partenaires que sont l'Etat, la Région Bretagne, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, la Banque des Territoires ainsi que la ville de Lamballe-Armor et le Syndicat mixte du Haras national de Lamballe-Armor.

#### **CONTRACTUALISATIONS ET PARTENARIATS – VŒU POUR LA PROGRAMMATION 2021-2027 DU CONTRAT UNIQUE DE PARTENARIAT EUROPE/REGION/PAYS**

Une nouvelle programmation va s'ouvrir pour la période 2021-2027 avec la Région et l'Europe. Il paraît important que le PETR puisse discuter d'ores et déjà avec la Région pour préparer cette programmation, dans une continuité de démarche et à des fins d'efficacité. Le Conseil communautaire émet :

- Le vœu que dans les discussions à venir notamment pour la programmation 2021-2027 du Contrat Unique de partenariat Europe Région Pays, ou son équivalent, le PETR du Pays de Saint-Brieuc soit l'interlocuteur de la Région Bretagne et constitue la maille territoriale pertinente de contractualisation,
- Le vœu qu'un dialogue fructueux s'engage à cet effet entre la Région, le PETR et ses deux EPCI membres, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre &

Mer, en concertation avec le Conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc,

- Le vœu que cette disposition des choses favorise l'équilibre, le dialogue et l'efficacité, que la gouvernance apaisée du PETR facilitera, pour faire face aux enjeux du territoire, présents et à venir.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire prend acte de ces décisions.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire prend acte de ces décisions.